



Ouverture contrat EAU par l'agence de location

Par **tommyf**, le **27/01/2023** à **10:50**

Bonjour,

Je vais essayer de résumer au mieux ma situation. Je suis propriétaire d'un logement actuellement en location et géré par une agence.

Le logement est loué vide (sans meubles ou charges d'eau ou électricité) la location est gérée par une agence.

Il y a quelques temps, j'ai reçu un mail de l'agence me disant que le locataire en place s'était retrouvé sans eau et qu'après s'être rendu sur place l'agence s'était rendu compte que le locataire n'avait pas pris de contrat d'eau et que du coup l'eau avait été coupée. Et suite à ça, l'agence à, **sans mon accord**, ouvert un contrat d'eau au nom de l'agence mais pour mon compte et m'a déduit cette facture.

Après avoir bataillé plusieurs temps avec l'agence pour ce remboursement (je vous passe les détails ubuesques des échanges entre l'agence, le locataire, le gestionnaire d'eau et moi), j'ai eu le remboursement des montants d'eau et le problème était, normalement, résolu.

Et il y a quelques jours, je vois que le montant de mon loyer mensuel n'est pas complet, et après contrôle sur l'extranet de l'agence, je vois qu'une autre facture est arrivée. Je contacte donc l'agence pour demander le remboursement et je ne reçois qu'un mail dont je suis en copie adressé au gestionnaire d'eau ou l'agence demande des explications car, apparemment, le problème n'est pas réglé.

Je rebondis à ce mail en demandant remboursement immédiat et que l'agence doit régler le problème avec le gestionnaire d'eau faute de quoi, je lancerais une procédure juridique.

Je souhaite donc savoir quels sont mes droits par rapport à cela, **une agence de gestion, peut-elle ouvrir un compteur d'eau sans que le propriétaire n'en soit informé ?**

Le mandat de gestion stipule la possibilité pour l'agence de diligenter des travaux sans mon accord à hauteur de 150€ max... Hors, selon moi, l'ouverture d'un compteur ne rentre pas ces conditions de travaux.

De plus, le compteur n'est pas à mon nom mais au nom de l'agence, ainsi c'est à l'agence, suite à son choix manifestement incompréhensible d'avoir ouvert ce compteur de supporter ces factures en attendant la résolution du problème.

Qu'en pensez vous ?

En

vous remerciant

Par **Lag0**, le **27/01/2023** à **17:59**

Bonjour,rnrnCette situation est effectivement étrange. Quelle justification vous a donné l'agence pour avoir pris un abonnement à l'eau ? A moins que le bail ne mentionne que l'eau est fournie au locataire ?

Par **yapasdequoi**, le **27/01/2023** à **20:41**

Bonjour,rnrnL'eau est une charge locative. cette facture d'eau doit être payée par le locataire.rnrnIl faut que le locataire prenne son propre contrat (comme pour l'électricité) et paye sa consommation directement au fournisseur.

Par **Lag0**, le **28/01/2023** à **09:43**

Certes, mais j'aimerais bien tout de même avoir la réponse. Quelle justification vous a donné l'agence pour avoir pris un abonnement à l'eau ?rnrnIl y a forcément une situation particulière que nous ne connaissons pas et qui ne permet pas de répondre sans la connaître.